

Le 25 février 2022

Parents d'élèves de 5 à 11 ans du
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda

Objet : Modalité supplémentaire de l'administration de la 1^{re} ou de la 2^e dose de vaccin contre la COVID-19 pour les enfants de 5 à 11 ans

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous offrir une autre possibilité d'administration du vaccin le mercredi 23 mars 2022. Cette modalité de vaccination sera organisée en collaboration avec le CSS de votre secteur et permettra à votre enfant d'être vacciné soit dans son école, soit déplacé en transport vers une autre école ou vers un site de vaccination, ou se déplacera en marchant accompagné par le personnel de l'établissement scolaire.

Pour être admissible à cette modalité, le formulaire de consentement AH-636 devra être rempli, signé, **par le parent ou le tuteur légal** et retourné à votre école au plus tard le **14 mars 2022**. **Si vous ne désirez pas la vaccination, vous n'avez pas à retourner le formulaire.**

Depuis l'automne dernier, il est possible que votre enfant ait contracté la COVID-19. Si c'est le cas, la vaccination lui est toujours recommandée. Voici quelques informations à considérer :

- Les études se poursuivent pour évaluer l'efficacité du vaccin pédiatrique à ARN messenger contre la COVID-19 (Pfizer) contre le variant Omicron chez les enfants.
- Si votre enfant a eu la COVID-19 avant de recevoir une 1^{re} dose de vaccin, il est recommandé de recevoir une dose du vaccin contre la COVID-19.
- Si votre enfant a eu la COVID-19 en même temps ou après sa 1^{re} dose de vaccin, une 2^e dose lui est recommandée. Le tableau ci-dessous présente les recommandations qui s'appliquent selon la situation qui vous concerne :

Situation	Recommandation	
<i>Votre enfant a eu un test TAAN positif à la COVID-19 (test fait en clinique de dépistage)</i>	<i>Il est recommandé d'attendre 3 mois après le test TAAN positif avant de recevoir un vaccin contre la COVID-19 parce que la maladie va protéger votre enfant durant cette période.</i>	<i>Il n'est pas dangereux de recevoir une dose de vaccin même si la maladie a eu lieu depuis moins de 8 semaines.</i>
<i>Votre enfant a eu un test rapide positif à la COVID-19 (test fait à la maison)</i>	<i>Il est recommandé de faire vacciner votre enfant à la date prévue, même s'il est probable que votre enfant a eu la COVID-19, mais en l'absence d'un test TAAN, vous ne pouvez pas en être certains. Vous pourriez aussi choisir d'attendre 3 mois si vous croyez qu'il a eu la maladie parce que celle-ci le protège pendant</i>	

	<i>au moins 3 mois. Toutefois, en cas de faux positif au test rapide, votre enfant pourrait ne pas être bien protégé contre la COVID-19 jusqu'à ce qu'il reçoive sa 2^e dose.</i>	
<i>Votre enfant a eu des symptômes de la COVID-19 sans qu'aucun test n'ait été fait</i>	<i>Il est recommandé de faire vacciner votre enfant à la date prévue. Vous pouvez aussi choisir d'attendre 3 mois si vous croyez qu'il a eu la maladie parce que celle-ci le protège pendant au moins 3 mois. Toutefois, dans le cas où ses symptômes auraient été causés par un autre virus, votre enfant pourrait ne pas être bien protégé contre la COVID-19 jusqu'à ce qu'il reçoive sa 2^e dose.</i>	

Si votre enfant est maintenant âgé de 12 ans, il recevra le [vaccin Pfizer](#) conçu pour les personnes de 12 ans et plus.

Exemple d'une situation où il est incertain d'avoir été infecté

Votre enfant a eu un résultat positif avec un test rapide alors qu'aucune autre personne de la maisonnée n'a eu des symptômes ou un résultat positif à un test rapide. Dans ce cas, il est recommandé que votre enfant soit vacciné dès que les symptômes et que la période d'isolement sont terminés. Et ce, en respectant l'intervalle recommandé entre la 1^{re} et la 2^e dose qui est de 8 semaines.

Finalement, **votre enfant devra avoir en sa possession sa carte d'assurance maladie du Québec le jour de la vaccination.** Les parents qui rempliront le formulaire de consentement pour la vaccination de leur enfant recevront par courriel ou par texto, une ou deux confirmations de rendez-vous par CLIC Santé. Ces confirmations sont les inscriptions pour la 1^{re} et la 2^e dose de votre enfant. Plus d'informations vous seront transmises par l'enseignant de votre enfant, précisant notamment le fonctionnement de cette modalité selon le secteur.

Bien que la vaccination demeure une décision qui vous appartient, nous vous rappelons qu'il s'agit du meilleur moyen de prévention de la COVID-19. Afin de répondre à vos interrogations, nous vous invitons à consulter [Vaccination des jeunes de 5 à 17 ans contre la COVID-19 | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

L'offre de vaccination de la 1^{re} dose des jeunes de 5 à 11 ans se poursuivra durant l'année 2022. Il vous sera possible de prendre un rendez-vous sur le portail CLIC SANTÉ [Accueil | Portail Clic Santé \(clicsante.ca\)](#) ou en contactant la centrale téléphonique au 1 877 644-4545. Si vous avez des questions relatives à la vaccination, vous pouvez utiliser cette même ligne téléphonique où des professionnels de la santé seront en mesure de répondre à vos questions et préoccupations.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Katia Châteauvert
Directrice régionale de la campagne de vaccination COVID-19

KC/sl